

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 22 septembre 2020

Date de convocation : 18 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16 Procurations : 3 Votants : 16

L'an deux mille vingt, le 22 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Jean-Marc DOURAU, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Marie-Joëlle DEBATY, Michel LAUVAUX, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN, Patrick MOURA, Michel AURIGANC, Corinne PANATIER

EXCUSÉS : Audrey VANHOOREN, Guy LABARRERE, Isabelle MONTIN.

PROCURATIONS : Audrey VANHOOREN à Bérénice DABAN, Guy LABARRERE à Antoine CUYAUBERE, Isabelle MONTIN à Claire PEAUDECERF-BADET

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2020-50 : Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux - Modificatif

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2020-03 en date du 2 juin 2020 fixant les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux.

Par mail du 15 juin 2020, Monsieur Patrick MOURA a fait connaître son souhait de renoncer à l'indemnité de fonction de Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe ne sera pas redistribuée et invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur ce point et à voter le tableau ainsi modifié.

Les autres points de la précédente délibération demeurent inchangés.

Tableau des indemnités de fonctions des Maires, adjoints et Conseillers Municipaux

1) Calcul de l'enveloppe indemnitaire à ne pas dépasser :

	Taux maximal en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FP	Valeur de l'indemnité	Indemnité totale
Maire	51,6	24 083,17	24 083,17
Adjoints	19,8	9 241,22	9 241,22
			x 5 adjoints
			= 46 206,10
Montant de l'enveloppe à ne pas dépasser			70 289,27

2) Montant des indemnités versées :

	Taux votés par le Conseil Municipal en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FP	Montant de l'indemnité
Maire : Marc CANTON Taux voté par le Conseil Municipal à la demande du Maire	43,00	20069,31
1er Adjoint : Alexandre LARRUHAT	16,50	7701,01
2e Adjoint : M-Françoise CAPELANI	16,50	7701,01
3e Adjoint : Antoine CUYAUBERE	16,50	7701,01
4e Adjoint : Audrey VANHOOREN	16,50	7701,01
5e Adjoint : J-Marc DOURAU	16,50	7701,01
Conseillers Municipaux avec délégation du Maire: Néant		
Conseillers Municipaux sans délégation du Maire: 13		
BOURDA Francine	1,931	901,15
CHARRET Olivier	1,931	901,15
CLAVARET Christian	1,931	901,15
DABAN Bérénice	1,931	901,15
DEBATY Marie-Joëlle	1,931	901,15
DUTHEN-KARUTCHI Mireille	1,931	901,15
LABARRERE Guy	1,931	901,15
LAUVAUX Michel	1,931	901,15
MONTIN Isabelle	1,931	901,15
PEAUDECERF-BADET Claire	1,931	901,15
AURIGNAC Michel	1,931	901,15
Moura Patrick		0.00
PANATIER Corinne	1,931	901,15
Montant global des indemnités allouées		69 388,12

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE d'attribuer les indemnités suivant le tableau ci-dessus

PRECISE

- que ces indemnités évolueront automatiquement selon les variations de la valeur de l'indice 100 majoré applicable aux fonctionnaires ;
- qu'elles seront versées à compter de la date d'entrée en fonction, soit le 23 mai 2020 ;
- que la dépense sera imputée à l'article 6531 du budget communal.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
 Pour copie conforme,
 Le Maire

